

DÉROULEMENT

CATÉGORIE « BE » et « B(96) » DU PERMIS DE CONDUIRE

ENJEUX DE LA FORMATION

La conduite d'un ensemble de véhicules présente de **réelles spécificités** qu'il faut être en mesure de correctement maîtriser.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur, responsable et autonome, doit acquérir pour **ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger**.




Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre **comment maîtriser le maniement du véhicule** en marche avant et arrière, la nécessité de **partager la route** en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la **prise de conscience des risques et des limites** propres à sa conduite et à celle des autres.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

COMPRENDRE LES CATÉGORIES B(96) & BE

POUR SAVOIR QUELLE EST LA CATÉGORIE NÉCESSAIRE

1. Récupérer le certificat d'immatriculation de la voiture et celui de la remorque.
2. Identifier les 2 codes européens F.2 (PTAC) et les additionner.
3. Puis comparer la somme obtenue aux chiffres inscrits dans la ligne mise en couleur dans le tableau ci-dessous.

LA BONNE CATÉGORIE DE PERMIS POUR LA BONNE REMORQUE					
 PTAC/F.2	3 500 kg ou moins				
 PTAC/F.2	750 kg ou moins	plus de 750 kg jusqu'à 3 500 kg			plus de 3 500 kg
 PTAC/F.2 + PTAC/F.2		3 500 kg ou moins	plus de 3 500 kg jusqu'à 4 250 kg	plus de 4 250 kg	plus de 4 250 kg jusqu'à 12 500 kg
Permis nécessaire		B	B(96)	BE	C1E

Disposition administratives diverses

Code (ETG)	• Obligatoire, si le dernier ETG obtenu est âgé de plus de 5 ans • La date de la dernière catégorie de permis obtenue fait foi	
Véhicule-école avec boîte de vitesse (BV) automatique	• Catégorie B obtenue avec BV manuelle catégories B(96) et BE sans restriction « 78 » permettant la conduite avec BV manuelle ou automatique	• Catégorie B obtenue avec BV automatique catégories B(96) et BE avec restriction « 78 » permettant la conduite avec BV automatique uniquement

LA FORMATION « B(96) » DE 7 HEURES

LE PROGRAMME DE FORMATION		
Séquences	Durée	Contenu
Séquence 1 HORS CIRCULATION	4 heures	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître et comprendre la réglementation : poids et masses, plaques, freinage des remorques, rétroviseurs additionnels, équipements obligatoires de la remorque • Connaître et comprendre la signalisation et des règles de circulation : signalisation spécifique, utilisation des voies, chargement • Connaître et comprendre les vérifications à effectuer avant le départ : état des véhicules, état et bon fonctionnement des feux, état et pression des pneumatiques • Connaître et réaliser en sécurité les différentes étapes d'un attelage et d'un dételage • Réalisation d'exercices de maniabilité
Séquence 2 EN CIRCULATION	3 heures	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise de l'ensemble : masses, gabarit, rapport vitesse-puissance, phénomène d'oscillation latérale • Angles morts • Changements de direction • Prise en compte des autres usagers • Information et communication avec les autres usagers • Anticipation, distances de freinage et d'arrêt • Trajectoires (virages, voies étroites) • Maîtrise de l'ensemble et partage de la route
3 élèves maximum en circulation, 50 minutes au moins de conduite individuelle		

ATTENTION ! L'attestation de fin de formation, remise par l'auto-école, ne permet pas de conduire avec la mention « 96 ».
C'est uniquement une fois l'attestation présentée en Préfecture et la mention portée sur le permis de conduire que l'on peut tracter !

LA FORMATION « BE » PRATIQUE

Connaissances générales	<ul style="list-style-type: none">• La pluie, la neige, le verglas, le brouillard, le vent, les distances d'arrêt• La conduite en montagne ou zones accidentées• L'hygiène et la conduite• La fatigue• Le chargement• Le stationnement• Le dépassement• Le centre de gravité, la force centrifuge, le stabilisateur• La vitesse, l'anticipation, les situations d'urgence• Le freinage• Le porte-à-faux, les angles morts• L'assurance• Le passage à niveau, les ponts, les tunnels, les ouvrages d'art, les plantations, l'itinéraire
Vérifications à effectuer	<ul style="list-style-type: none">• Système de direction du véhicule tracteur• Niveau du liquide de frein• Suspension de la remorque• Pneu du véhicule tracteur/ de la remorque• Feux, dispositifs réfléchissants et indicateurs de changement de direction• Rétroviseurs additionnels : état, fixation• Lave glaces, essuie-glaces• Portes, fenêtres et/ou vantaux (caravane), hayon.
Attelage / Dételage	<ul style="list-style-type: none">• Vérifications du système d'attelage : stabilisateur, plots et prise électrique, état et fixation de la ferrure, graissage de la boule• Positionnement du véhicule tracteur ou de la remorque : verrouillage de la tête d'attelage, mise en place du filin et du câble électrique, remontée de la roue jockey, desserrage du frein.• Frein, roue jockey, filin, câble électrique, ouverture tête d'attelage, séparation du véhicule tracteur et de la remorque (1 mètre minimum).

L'ÉPREUVE DU PERMIS « BE »

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie BE comporte deux phases :

1. hors circulation ;
2. en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et des savoirs-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routière, chargement et déchargement, mécanique et vérifications du véhicule, manœuvres, dételage et attelage.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer les aptitudes que vous avez acquises pour procéder aux vérifications et contrôles avant le départ du véhicule et le niveau des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.